

**Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY**  
Député-Maire de Gonesse

**Mory Ducros - Décision du Tribunal de commerce**

**Jean-Pierre BLAZY :**

**« La fermeture de l'agence de Gonesse est une très vive déception pour les salariés et la Ville mais ne constitue malheureusement pas une surprise. »**

Le Tribunal de commerce de Pontoise vient de valider l'offre de reprise de l'entreprise Mory Ducros par l'actionnaire principal Arcole Industries. 2210 salariés seront repris et 30 millions d'euros seront versés pour les indemnités de licenciement.

**« La fermeture de l'agence de Gonesse est une très vive déception pour les salariés et la Ville mais ne constitue malheureusement pas une surprise » déclare Jean-Pierre BLAZY.** La direction avait en effet décidé de se séparer en priorité des agences anciennement Ducros Express où les niveaux de rémunération étaient les plus élevés.

Sous la pression du gouvernement et des organisations syndicales, l'offre initiale a pu être améliorée même si un trop grand nombre d'agences et d'emplois disparaîtront.  
**« Maintenant, la priorité doit être de permettre aux salariés licenciés de bénéficier des mesures d'accompagnement qui ont été décidées en vue de retrouver un travail » :**

- Engagement par la profession de recruter 1000 salariés
- 500 propositions d'embauches dans des entreprises publiques
- Engagement de maintien des accords sociaux dans la nouvelle société Mory Ducros pour une période minimale de 24 mois
- Un dispositif d'accompagnement exceptionnel et individuel des salariés sera également mis en place et en particulier avec la prise en charge pendant deux ans du différentiel de salaire jusqu'à 300 euros par mois en cas de reclassement dans un emploi moins bien rémunéré.

**Jean-Pierre BLAZY « demande que le gouvernement maintienne sa mobilisation pour l'application des mesures décidées ». Un Inspecteur général des affaires sociales a été nommé par l'Etat pour piloter le plan de retour à l'emploi.**

Contact presse : Nicolas MORERE / 06 32 79 64 21